

**Bureau de Poitiers**

6 ter, rue Albin Haller
Pôle république 2
86000 Poitiers

T : +33(0) 5 49 37 03 13

**ASSOCIATION LA MAISON DES TROIS QUARTIERS**

23/25 rue du Général SARRAIL
86000 POITIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

AUDIT

SAS Audit Atlantique Poitou Charentes exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly STREGO est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes. SAS au capital de 155 000 euros – R.C.S. Poitiers - Siret : 537 896 425 00015
Société de commissariat aux comptes, inscrite à la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Poitiers.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Aux adhérents de l'association « LA MAISON DES TROIS QUARTIERS »,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LA MAISON DES TROIS QUARTIERS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du Commissaire aux Comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Changement de méthode comptable

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution ;
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Poitiers, Le 20 mai 2021

SAS AUDIT ATLANTIQUE POITOU-CHARENTES
Laurent RIVAULT
Commissaire aux comptes

Signé par

Signature numérique de : Laurent RIVAULT
Date : 21-05-2021 11:51
Lien : 62336432386161612d33...

COMPTES ANNUELS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Bilan actif

	Brut	Amort. & Dépréciations	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	8 524	8 524		
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	8 524	8 524		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	657 059	283 030	374 030	225 340
Terrains				
Constructions	438 928	87 422	351 506	191 959
Installations techniques, matériels et outillages industriels	99 137	88 819	10 318	14 953
Autres immobilisations corporelles	118 995	106 789	12 206	18 428
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières	76	-	76	76
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	76		76	76
Prêts				
Autres				
Total I	665 659	291 553	374 106	225 416
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	3 413	-	3 413	3 048
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	291		291	396
Avances et acomptes versés sur commandes	3 122		3 122	2 652
Créances	137 014	1 956	135 058	119 070
Usagers et comptes rattachés	20 145	1 956	18 189	23 931
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	116 870		116 870	95 139
Divers	776 243	-	776 243	736 890
Valeurs mobilières de placement	30 544		30 544	30 254
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	742 720		742 720	701 930
Charges constatés d'avance	2 979		2 979	4 705
Total II	916 670	1 956	914 714	859 008
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 582 329	293 509	1 288 820	1 084 424

Liens nets à réaliser : acceptés par les organes statutaires compétents autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Bilan passif

	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise	326 887	
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	239 358	239 358
Report à nouveau	354 256	29 870
Excédent ou déficit de l'exercice	3 434	2 501
SITUATION NETTE	597 049	593 615
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	136 971	82 514
Provisions réglementées		
Total I	734 020	676 128
FONDS REPORTÉS ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	43 857	
Total II	43 857	-
PROVISIONS		
Provisions pour risques	34 261	
Provisions pour charges	19 180	18 732
Total III	53 441	18 732
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 069	273 310
Dettes des legs ou donations	67 218	55 687
Dettes fiscales et sociales	57	133
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	21 159	60 434
Autres dettes	457 503	389 563
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV		
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 288 820	1 084 424

(1) Dont à plus d'un an (a)

 Dont à moins d'un an (a)

(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

(3) Dont emprunts participatifs

 (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020
au 31/12/2020

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 453	5 744
Ventes de biens et de services	329 888	393 377
Ventes de biens	1 948	4 713
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	327 940	388 664
Dont parrainages	84 483	132 671
Produits de tiers financeurs	872 543	795 195
Concours publics et subventions d'exploitation	859 887	793 475
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels	11 058	
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	1 599	1 720
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	2 488	5 200
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	2 892	4 572
Total I	1 212 264	1 204 088
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	1 633	3 574
Variation des stocks	104	133
Autres achats et charges externes	479 465	504 233
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	30 093	33 322
Salaires et traitements	459 994	492 569
Charges sociales	122 992	139 598
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	79 982	50 177
Dotations aux provisions	3 066	929
Reports en fonds dédiés	43 857	
Autres charges	6 091	8 688
Total II	1 227 278	1 233 222
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	15 014	- 29 134
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	865	1 249
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Définitions positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	865	1 249
Total III	865	1 249
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Définitions négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	-	-
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	865	1 249
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 312	3 888
Sur opérations en capital	11 864	22 590
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	2 618	3 310
Total V	18 794	29 788
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 211	4 405
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	1 211	4 405
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	17 583	25 383
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+II+V+IX)	1 231 923	1 235 126
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	1 228 489	1 237 627
EXCEDENT OU DEFICIT	3 434	- 2 501
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	224 270	258 748
Bénévolat	12 060	25 599
TOTAL	236 331	284 347
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	224 270	258 748
Prestations en nature		
Personnel bénévole	12 060	25 599
TOTAL	236 331	284 347

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

La Maison des 3 Quartiers a pour objet de gérer l'équipement socio-culturel et les locaux divers mis à sa disposition, mais aussi de développer la solidarité et le mieux-être collectif participant en cela à un projet de quartier qui vise à l'émergence d'une convivialité urbaine. Ceci implique :

- d'être à l'écoute des habitants et associations du quartier,
- d'être un lieu de rencontres ouvert à tous,
- d'organiser tous services, des activités et des réalisations collectives à caractère social, culturel, éducatif, sportif et de loisirs, en harmonie avec les activités impulsées par les acteurs du quartier et plus largement de la ville,
- d'organiser des spectacles vivants.

A cet effet, l'association :

- fixe le cadre financier permettant d'assurer la gestion de l'équipement en fonction des choix prioritaires définis par l'assemblée générale et le conseil d'administration,
- effectue les démarches pour obtenir les crédits nécessaires auprès des administrations, collectivités locales et organismes susceptibles d'apporter leur aide financière.

L'association est ouverte à tous, dans le respect des convictions individuelles et dans l'indépendance absolue à l'égard des partis politiques et des groupements confessionnels. S'interdisant toute propagande, elle favorise les discussions et les échanges.

Périmètre des activités :

La Maison des 3 Quartiers (M3Q) est un centre socioculturel géré en association depuis 1983. Elle est membre de la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels. Lieu vecteur de lien social et d'ouverture culturelle et citoyenne, la Maison des 3 Quartiers participe au vivre ensemble au travers de son travail en direction des enfants, des adolescents, des familles et plus largement de tous les habitants des 3 Quartiers. La Maison des 3 Quartiers est composé de multiples équipements : une crèche, un centre de loisirs (3 Soleils), un espace adolescents (Ventilo), une salle de danse, deux salles de spectacles. Equipement au service des habitants et de la citoyenneté, la M3Q participe à l'animation et à la rencontre de son territoire en proposant une programmation de spectacles et de rencontres spécifiques autour de la parentalité, de l'adolescence ou de la citoyenneté.

Missions reconnue par la Convention Pluriannuelle d'Objectifs signée avec la ville :

Le respect des valeurs et principes de la République

Ensemble, Ville de Poitiers, Caf de la Vienne et maisons de quartier font leurs les principes d'ouverture, de solidarité et de partage, d'épanouissement et d'émancipation des personnes, d'accès aux droits, de refus de toutes les discriminations, de responsabilisation et de connaissance de ses devoirs par chacun.

Les maisons de quartier s'engagent à respecter les valeurs et principes de la République, notamment la laïcité, conformément à l'article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958 qui dispose : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

La Ville de Poitiers, la Caf de la Vienne et les maisons de quartiers sont convaincues que le strict respect du principe de laïcité favorisera le bien vivre ensemble et la reconnaissance de la diversité culturelle constitutive de la richesse du territoire. Les signataires de la présente convention sont guidés dans leurs actions par le respect du cadre légal en la matière.

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Changement de méthode comptable

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 et n°2020-08 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application de ce nouveau règlement s'effectue de manière retrospective avec un impact à l'ouverture de l'exercice. L'impact concerne les postes suivants:

Traitement des subventions d'investissement

La première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables et figurant jusqu'à maintenant au sein des fonds propres (comptes 1023).

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1023 et présentées au niveau du poste « Subventions d'investissement » du bilan.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consomptibles » du bilan).

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

Le détail de l'application de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives aux postes concernés.

Autres faits essentiels de l'exercice

L'épidémie de Coronavirus s'est déclarée en Chine en décembre 2019.

Suite à sa propagation ultérieure, l'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30/01/2020.

Le 16 mars 2020, l'Etat français a adopté le décret 2020-260 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19. Un dispositif de confinement est alors mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17/03/2020.

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, l'association a dû suspendre ses activités et fermer les centres de loisirs lors des périodes de confinement.

A l'annonce du confinement, la M3Q a continué de mener des actions de manière réduite autour des actions suivantes :

- accueil de loisirs pour les enfants de personnel soignant et métiers prioritaires,
- soutien aux familles pour maintenir le lien avec les écoles dans le cadre de la continuité éducative,
- veille sur le quartier par le biais de maraudes avec du porte à porte auprès de personne en situation de fragilité,
- soutien et accompagnement des jeunes étrangers isolés.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a eu un impact sur son activité.

Au titre de la crise sanitaire, l'association a reçu des subventions complémentaires de 16 897€ de la CAF.

La CAF a maintenu le financement de l'activité des centres de loisirs pendant les périodes de fermetures.

Les participations des usagers ont diminué de 48 100€ entre 2019 et 2020.

Sur cette période, une grande partie des salariés était en activité partielle avec maintien des rémunérations à 100%.

L'association a sollicité la prise en charge par l'Etat du chômage partiel pour 34 200€

Eu égard à ces mesures et à la situation financière de l'association à la date d'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Règles et méthodes comptables

Désignation :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 288 820 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 434 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors changements de méthodes impliqués par les nouveaux règlements et présenté en début d'annexe),
 - indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les conventions ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évalués à leur coût d'acquisition, TVA comprise.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

agencement, aménagement	10 ans
installations techniques	5 ans
matériel	5 ans
matériel de transport	4 ans
matériel de bureau	3 à 5 ans
mobilier	5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Subvention d'investissement

Au titre de la période, l'Association a perçu les subventions suivantes :

30 000€ de la Ville de Poitiers pour améliorer l'accueil des usagers

36 131€ de la CAF pour l'aménagement de nouveaux espaces pour la jeunesse

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Rémunérations

Afin d'éviter la divulgation d'une information à caractère confidentiel, cette rubrique ne sera pas servie.

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Notes sur le bilan**Actif immobilisé****Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	13 655		5 131	8 524
- Immobilisations incorporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations incorporelles	13 655	0	5 131	8 524
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui	250 811	188 117		438 928
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage	97 905	2 693	1 462	99 136
- Installations générales, agencements aménag. divers	1 795		899	896
- Matériel de transport	65 494			65 494
- Matériel de bureau et informatique mobilier	58 586	1 646	7 627	52 605
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	474 591	192 455	9 988	657 058
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations				0
- Autres titres immobilisés	76			76
- Prêts et autres immobilisations financières				0
Immobilisations financières	76	0	0	76
ACTIF IMMOBILISE	488 322	192 455	15 119	665 658

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Notes sur le bilan**Amortissement des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	13 655		5 131	8 524
Immobilisations incorporelles	13 655	0	5 131	8 524
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui	58 852	28 570		87 422
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage	82 952	7 328	1 462	88 819
- Installations générales, agencements aménag. divers	1 795		899	896
- Matériel de transport	55 253	3 146		58 399
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	50 399	4 721	7 627	47 493
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	249 252	43 765	9 988	283 030
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	262 907	43 765	15 119	291 553

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 139 993 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	20 145	20 145	
Créances reçues par legs ou donations		0	
Autres	116 870	116 870	
Charges constatées d'avance	2 979	2 979	
Total	139 993	139 993	0

Produits à recevoir

	Montant
Leechi	2 380
Edenred	1 119
Region	1 800
uniformation	1 094
Fondation de France	4 000
Divers	19
ASP	2 677
Total	13 089

Subventions à recevoir

	Montant
CAF	
PS multi accueil	13 374
PS enfance jeunesse	11 412
Animation Globale	13 742
Animation Famille	22 988
CLAS	5 126
LAEF	573
Investissement	36 131
Inclusion	435
Total	103 780

Notes sur le bilan**Fonds propres****Tableau de variation des fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds associatifs sans droit de reprise	326 887	-326 887	0				0
Réserves	239 358		239 358				239 358
Report à nouveau	29 870	326 887	356 757	-2 501			354 256
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 501		-2 501	2 501	3 434		3 434
Situation nette	593 615	0	593 615	0	3 434	0	597 049
Subventions d'investissement	82 514		82 514		66 131	11 674	136 971
TOTAL	676 129	0	676 129	0	69 565	11 674	734 019

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit d'une part à enregistrer des changements de méthode comptable, avec impact sur le poste « Report à nouveau ». Le détail de l'application rétrospective de cette nouvelle réglementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives au poste concerné.

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Notes sur le bilan

Subventions d'investissement

Tableau de retraitement des subventions d'investissement

	A l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
	Montant global	Montant nominal global (compte 131 ou 138)	Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs (via RAN et compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	409 401	409 401	326 887	82 514

Tableau des subventions d'investissement

	Solde à l'ouverture de l'exercice			Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Augmentation	Diminution	Montant global
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables						
Montant nominal :						
Affectés à des biens non renouvelables	326 887					0
Affectés à des biens renouvelables	105 900	326 887	105 900	66 131		172 031
TOTAL	432 787	326 887	105 900	66 131	0	172 031
Quotes-parts virées au résultat :						
Affectés à des biens non renouvelables						0
Affectés à des biens renouvelables	23 386		23 386	11 674		35 060
TOTAL	23 386	0	23 386	11 674	0	35 060
TOTAL	409 401	326 887	82 514	54 457	0	136 971

Notes sur le bilan**Subventions d'investissement****Tableau de retraitement des subventions d'investissement**

Changement de méthode : la première application du règlement ANC n° 2018-06 a entraîné le retraitement des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables et figurant jusqu'à maintenant au sein des fonds propres (comptes 1023).

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1023 et présentées au niveau du poste « Fonds associatifs sans droit de reprise » du bilan.

Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consomptibles » du bilan).

Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

Au titre de l'année 2017, l'association a perçu les subventions d'investissement suivantes :

30 000€ de la Ville de Poitiers pour l'aménagement du hall,

75 900€ de la CAF pour l'aménagement du hall,

Au titre de l'année 2020, l'association a perçu les subventions d'investissement suivantes :

30 000€ de la Ville de Poitiers pour améliorer l'accueil des usagers

36 131€ de la CAF pour l'aménagement de nouveaux espaces pour la jeunesse

Notes sur le bilan**Fonds reportés et dédiés****Tableau de variation des fonds dédiés**

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice			Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	0	0	0	43 857	0	0	0	43 857	0
CEMEA pour projet REMIV			0	37 857				37 857	
REGION pour projet REMIV			0	6 000				6 000	
TOTAL	0	0	0	43 857	0	0	0	43 857	0

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Notes sur le bilan**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Pensions et obligations similaires	18 732	3 066	2 618		19 180
Autres provisions pour risques		34 261			34 261
TOTAL	18 732	37 327	2 618	0	53 441
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		37 327	2 618		
Financières					
Exceptionnelles					

Provision pour charge :

La provision relative aux engagements de retraite au 31/12/2020 est de 19 180€.

La variation entre 2019 et 2020 fait ressortir une dotation de 3 066 € et une reprise de 2 618 €

Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,

Table de mortalité INSEE 2015-2017,

Turn over 2% constant,

Taux de progression des salaires 1% constant,

Taux d'actualisation 1%,

Taux de charges sociales : 40% pour les non cadres et 50% pour les cadres.

Provision pour risque :

Provision pour risque sur le poste de l'Etat de l'activité partielle 2020 pour 34 261€

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Notes sur le bilan**Dettes****Etat des dettes**

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	369 069	369 069		
Dettes des legs et donations		0		
Dettes fiscales et sociales	67 218	67 218		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes (**)	57	57		
Produits constatés d'avance	21 159	21 159		
TOTAL	457 503	457 503	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	314 503
Wesco	712
TPM	271 965
Transfaire	1 283
Bakertilly	5 100
Divers	649
Bouchet	9 196
Delhomme	9 593
Gourbeau	7 868
Dune	4 500
Climat Conseil	510
Bureau Veritas	1 253
Gavanier	709
SPIE	1 166
Personnel - congés à payer	23 484
Personnel - autres charges à payer	8 121
Charges s/provision congés à payer	34 041
Organismes sociaux à payer	1 573
Etat charges a payer	381 722
Total	381 722

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2020

au 31/12/2020

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 979		
Saint Jacques de Compostelle	1 481		
Isaac de l'étoile	1 498		
Total	2 979	0	0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatés d'avance	21 159		
Ateliers	14 513		
Location	933		
Ville CLAS	3 333		
Leetchi	2 380		
Total	21 159	0	0

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature	224 270	258 748
Bénévolat	12 060	25 599
Total	236 331	284 347
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	224 270	258 748
Prestations		
Personnel bénévole	12 060	25 599
Total	236 331	284 347

La mise à disposition des locaux et des réparations sont valorisées pour un montant total de 224 270 € dans le tableau ci-dessous.

Lieu	Valeur Locative	Restauration	Maintenance et intervention
M3Q	71 433		24 861
Trois soleils	65 337	39 900	22 740
224 270			

La participation des bénévoles à l'activité de l'association a été valorisé à 13,20€/h dans le tableau ci-dessous.

Secteurs	Nombre d'heures	Nombre de bénévoles	Valorisation en euros
Fonctionnement	381	27	
Citoyenneté	211	14	
Enfance/Famille	191	11	
Actions culturelles	78	27	
REMIIV	50	4	
Crèche	3	1	
	914	84	12 060